



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Visioconférence **Mardi 8 septembre 2026**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Michel BOURNEZ – Joël EUVRARD – Gérard GEORGES –
Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE – Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Stéphane BEGEL – Albert GIBOULET - Nicolas VUILLEMIN

Assiste : MM. Guillaume COLIN

INFORMATIONS

ENGAGEMENTS COUPES NATIONALES SAISON 2026/2027 :

- Coupe Nationale Futsal **jusqu'au 15 septembre 2026**
Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission fait le point sur le calendrier de Chevigny St Sauveur en raison des travaux pour de nouveaux vestiaires à partir du 10 mai 2027.

Elle demande au club de bien vouloir trouver un terrain de repli pour la rencontre de championnat R3 idverde de la journée 21 du dimanche 23 mai 2027.

1.2 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

Match n° 79319481 : 3^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : GARCHIZY - TONNERRE du 13 septembre 2026

Après retour de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2026 qui confirme que le club de AS GARCHIZY est qualifié pour le 3^{ème} tour, la commission reprend la programmation de la rencontre.

Au tour précédent, le club UF TONNERRE était recevant et le club AS GARCHIZY s'était déplacé, la rencontre se déroulera donc au stade Georges Merat à Garchizy.

Match n° 79325904 : 3^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : ST JEAN DE LOSNE – GENELARD PERRECY

La commission prend connaissance du mail du club de St Jean de Losne dont le désidérata horaire est le samedi soir pour le championnat D1 du district de la Côte d'Or. L'éclairage étant homologué pour recevoir la rencontre en nocturne, elle décide de programmer la rencontre le samedi 12 septembre 2026 à 19h30 au stade de Maison Dieu à Losne.

La commission prend connaissance des différents mails du club de GENELARD PERRECY mais ne peut y répondre favorablement en raison du règlement.

JEUNES

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 56041880 : U18R2 groupe A : FC DECIZE – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 12 décembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 12 décembre 2026 à 18H00 à la Plaine de Jeux de la Saussaie 2 à Chevigny St Sauveur.

Le match retour aura lieu le dimanche 23 mai 2027 à Decize.

2.2 – HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2026/2027, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>	<u>HORAIRE HIVER</u>
01/11/2026 au 29/02/2027		
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>	<i>Dimanche 14h30</i>
U16R	<i>Dimanche 12h30</i>	<i>Dimanche 12h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U13R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U18F R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h00</i>

CLUBS	U18R	U16R	U15R	U14R	U13R	U12FR
	Été : Dimanche Hiver : Dimanche 14h30	Été : Dimanche Hiver : Dimanche 12h00	Été : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Été : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Été : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Été : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h00
STADE AUXERRE	Samedi 16h00	Samedi 16h00				
NOIDANAIS		Samedi 14h00	Samedi 16h00		Samedi 12h00	
AFGP 58	Samedi 14h30					
APPOIGNY		Samedi 16h30				
FC VALDAHON VERCEL	Samedi 18h00					
FC MONTFAUCON MGV		Samedi 16h30 à Gennes				
FC RIOZ		Samedi 14h30				
ASPTT DIJON	R1 : Dimanche 12h30 R2 : Dimanche 15h00	Dimanche 12h30		Samedi 15h30	Samedi 13h30	
FONTAINE LES DIJON	Dimanche 11h00	Dimanche 11h00		Samedi 13h30		
FC GRANDVILLARS	R1 : Samedi 15h00 R2 : Dimanche 15h00					
JURA DOLOIS	Dimanche 12h00	Dimanche 12h00		Samedi 16h00		
MACON 71		Samedi 15h00			Samedi 11h00	
BAVILLIERS	Dimanche 11h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Dimanche 11h00					
FC DECIZE	Samedi 14h30					
CL MARSANNAY	Samedi 18h00					
BOURGOGNE	Dimanche 11h00					
FC SENS	Dimanche 12h30	Samedi 16h00		Samedi 13h30		
ASC ST APOLLINAIRE	Dimanche 13h00					
US ST VIT	Samedi 18h00					
ASA VAUZELLES	Dimanche 12h00					
AS CHATENOT LE ROYAL		Samedi 16h00				Samedi 16h00
AS ORNANS		Samedi 16h30				
MACON FC		Dimanche 11h00				
IS SELONGEY FOOT	Dimanche 11h00	Samedi 15h00				
BRESSE JURA FOOT			Samedi 14h30	Samedi 14h30	Samedi 10h30	
DIJON FCO			Samedi 14h00	Samedi 14h00	Samedi 14h00	
FC SOCHAUX			Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 13h00	Samedi 15h00
MONTRELIARD						Dimanche 14h00
AJ AUXERRE						
USC DIJON				Samedi 16h30		
NEVERS CHALLUY				Samedi 14h00		
ASC BESANCON VELOTTE				Samedi 16h30		
RC LONS LE SAUNIER	Samedi 17h00	Dimanche 11h00				
VESOUL				Samedi 13h30		
US JOIGNY				Samedi 16h30		
FC LOUHANS CUISEUX				Samedi 13h00		
AS BEAUNE		Dimanche 13h00				
FC CHALON		Dimanche 11h00				
CA PONTARLIER	Dimanche 12h00	Dimanche 12h00	samedi 16h30	samedi 16h30	samedi 12h00	

2- FEMINIENES

SENIORS

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 55826761 : R1F MCE : JURA DOLOIS – FC VESOUL du 6 septembre 2026

La commission prend connaissance du forfait général du club FC VESOUL pour la saison 2026/2027.

Amende : 250 Euros pour forfait général

2.2 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Match n° 56605683 : 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine : ETALANS VERNIERFONTAINE – FC VESOUL du 13 septembre 2026

La commission acte le forfait du club de FC VESOUL pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de AS ETALANS VERNIERFONTAINE est qualifié pour le tour suivant.

JEUNES

2.3 – COUPE NIKE U18

Match n° 79331258 : 1^{er} tour de la Coupe Nike U18 : GJ RUDIPONTAIN - ORNANS du 12 septembre 2026

La commission acte le forfait du club de GJ RUDIPONTAIN pour le 1^{er} tour de la Coupe Nike U18.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de AS ORNANS est qualifié pour le tour suivant.

3- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

FC VESOUL : amende de 20 Euros (U16R2 n° 56042815)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football